

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 4

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et Régie Services Nord Littoral, Pain et Partage.

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376**

PRESENTATION

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

Les demandes présentées dans ce rapport ressortent de la politique obligatoire d'insertion. Elles sont portées par l'association Régie Services Nord Littoral et Pain et Partage Marseille. L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel

Il s'agit d'un renouvellement d'actions.

OBJET DU RAPPORT

Le Conseil départemental souhaite dynamiser les parcours des bénéficiaires du RSA vers la reprise d'activité, notamment dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ce secteur permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent une action d'encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel dénommés « tutorat ».

Les règles concernant le financement de ces structures ont été adoptées par délibération n°258 de la Commission Permanente du 29 juin 2007.

Les EI produisent et commercialisent des biens ou des services en employant des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles. Elles favorisent l'acquisition et la validation d'expériences et de compétences, la construction de projets professionnels et l'accès à l'emploi durable.

Le Département finance :

- l'accompagnement socio professionnel des BRSA recrutés sur l'action pour un montant de 1.500,00 €/an/par poste ;
- la sortie positive en emploi de tout salarié bénéficiaire du RSA à hauteur de 2.500,00€

Les objectifs et résultats attendus des EI sont :

- Consolider les compétences professionnelles;
- Acquérir une expérience professionnelle valorisable ;
- Favoriser le retour à l'emploi dans le secteur économique classique.

Ce rapport concerne le financement de 2 Entreprises d'Insertion (EI) décrites en détail dans le tableau ci-après.

| Organismes | Action Période Prévisionnelle Territoire concerné | Description de l'action | Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA) | Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente | Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet |
|--|---|---|--|--|---|
| <p>REGIE SERVICES NORD LITTORAL</p> <p>statut : Entreprise d'insertion associative</p> <p>adresse : 9 rue du Laos – BP 40054 13315 Marseille cedex 15</p> <p>Président : Mr Kasser KORHILI</p> | <p>IAE Tutorat – Entreprise d'Insertion (EI)</p> <p>« Atelier Amélioration du cadre de vie dans les Cités »</p> <p>Du 01/07/2017 Au 30/06/2018</p> <p>1 pôle d'insertion est principalement concerné : Pôle 5</p> | <p>La Régie Services Nord Littoral a pour objectif de promouvoir la qualification, les compétences et les capacités professionnelles des bénéficiaires du RSA socle, à travers la mise en place d'une action tutorale individualisée. Les salariés interviennent au sein de quartiers en difficulté et participent à la sensibilisation des habitants à leur cadre de vie et à son amélioration.</p> <p>Les salariés sont recrutés en qualité d'agents de nettoyage ou opérateurs de quartier, leurs missions consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyer les parties communes d'immeubles ; - entretenir les espaces verts ; - enlever les encombrants, ... <p>Le tutorat technique et le pôle social composent l'accompagnement socioprofessionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tutorat sert à l'encadrement professionnel et au poste de travail ; - le pôle social sert à lever les freins périphériques et accompagne à la recherche d'emploi. <p>L'action se déroule dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille.</p> <p><u>Bilan final de l'action du 28/06/2015 au 27/06/2016 :</u> 3 sorties de BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 salariés sortis sur un accompagnement à la recherche d'emploi avec le PLIE ; - 1 salariée positionnée sur une remise à niveau en vue d'intégrer une formation dans le nettoyage. <p><u>Bilan intermédiaire de l'action du 01/07/2016 au 30/12/2016 :</u> 7 sorties de BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 CDD de 3 mois ; - 1 intégration en formation ; - 1 salarié a obtenu la FIMO et recherche un emploi ; - 2 salariés intègrent l'accompagnement à la recherche d'emploi PLIE ; - 1 salarié est sortie après 3 mois sur l'entreprise d'insertion, recherche d'emploi avec le DAIE ; - 1 salarié en recherche d'emploi avec pôle emploi. <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p> | <p>9 postes en insertion dont 7 BRSA recrutés sur une EI et 2 BRSA en sorties positives emploi</p> | <p>Montant : 15.500,00 €</p> <p>soit 1.500,00 € x 7 BRSA encadrement + 2.500,00 € x 2 BRSA sorties positives emploi</p> <p><u>Cofinancements publics : (hors contrat aidés)</u></p> <p>Etat : 142.002,00 € Autre : 16.000,00 €</p> <p><u>Autofinancement :</u></p> <p>Prestations de service : 383.890,00 €</p> <p><u>Montant départemental de l'aide précédente :</u> 20.500,00 € soit (1.500 x 7 + 2.500 x 4 BRSA sorties vers l'emploi durable)</p> | <p>2017.2/11</p> <p>INS-000753</p> <p>CTD du 03/03/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p> |

| | | | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| <p>PAIN ET PARTAGE MARSEILLE</p> <p>Statut : entreprise d'insertion associative</p> <p>Adresse : 25, bld Ledru Rollin 13015 Marseille</p> <p>Présidents (co-gérants) : Messieurs Samuel MOUGIN et Benjamin BOREL</p> | <p>IAE Tutorat – Entreprise d'Insertion (EI)</p> <p>Tutorat de l'atelier de production de pains biologiques</p> <p>Du 01/06/2017 Au 31/05/2018</p> <p>Pôle n° 5</p> | <p>La Société Coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) Pain et Partage Marseille constitue un projet innovant sur le territoire de Marseille axé sur la production et la vente de pain bio solidaire en direction de restaurations collectives. Les importants travaux qui ont eu lieu afin de rendre la structure opérationnelle ont ralenti le recrutement de 4 personnes initialement prévues au démarrage. Cette action consiste à créer une étape d'insertion professionnelle intermédiaire dans un domaine spécifique du métier de la boulangerie. De plus, ce projet offre des postes accessibles à un public mixte. Les BRSA sont recrutés sur des postes d'ouvriers polyvalents, d'assistants boulangers et de livreurs.</p> <p>L'accompagnement socioprofessionnel se décline selon 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler le projet professionnel et le projet de vie ; - mobiliser les capacités professionnelles ; - mettre en exergue la citoyenneté (droits et devoirs) ; - préparer le salarié à la sortie vers un emploi pérenne. <p>L'action se déroule dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille.</p> <p><u>Pas de Bilan final de l'action N-1 car démarrage en septembre 2016.</u></p> <p><u>Bilan intermédiaire de l'action 2016 du 01/06/2016 au 31/12/2016 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 salariés sont recrutés en poste d'assistant boulanger, livreur dont 1 salarié BRSA - 1 deuxième salarié BRSA en cours de recrutement <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p> | <p>3 postes en insertion dont 2 BRSA recrutés sur une EI et 1 BRSA en sortie positive emploi</p> | <p>Montant : 5.500,00 €</p> <p>soit 1.500,00 €x 2 BRSA encadrement + 2.500,00 € x 1 BRSA sortie positive emploi</p> <p>Cofinancements publics :</p> <p>Etat : 40.572,00 €</p> <p>Autofinancement :</p> <p>Lié à la vente : 315.321,00 €</p> <p>Montant départemental de l'aide précédente :</p> <p>6.000,00 €soit (2.000 €x 2 + 2.000 €x 1 BRSA en sortie vers emploi durable)</p> | <p>2017.2/8</p> <p>Pas de GSU</p> <p>CTD du 03/03/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p> |
| | | <p>TOTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 postes BRSA sur 1 an recrutés sur 2 actions en EI + 3 postes BRSA en sorties positives emploi sur 2 EI | | <p>13.500,00 € 7.500,00 €</p> | |
| | | <p>TOTAL GENERAL</p> | | <p>21.000,00 €</p> | |

CONCLUSION

Cette dépense d'un montant total de 21.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL